

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Partie 1 – Sujet 36 (G1SSEES02191)

1. Vous distinguerez et illustrerez les notions de déviance et de délinquance. (3 points)

La déviance et la délinquance correspondent toutes deux à la transgression de normes, mais elles ne renvoient pas au même type de règle.

En effet, la déviance désigne un comportement qui s'écarte d'une norme sociale, c'est-à-dire d'une règle de conduite attendue dans un groupe ou dans la société. Ces normes ne sont pas forcément écrites et leur non-respect entraîne surtout des sanctions informelles (désapprobation, moqueries, mise à l'écart). La déviance dépend du contexte social.

La délinquance, quant à elle, correspond à la transgression d'une norme juridique, c'est-à-dire d'une règle inscrite dans la loi. Elle entraîne des sanctions formelles (amende, peine de prison) prononcées par la justice. Toute délinquance est donc une forme particulière de déviance, mais toute déviance n'est pas nécessairement une délinquance.

Par exemple, arriver en cours en pyjama peut être considéré comme déviant, alors que voler un téléphone constitue un acte de délinquance car il est puni par la loi.

2. Comparez les données concernant les vols sans violence (enquêtes de victimation) et celles extraites des statistiques policières. (3 points)

En 2015, l'enquête de victimation recense 798 000 vols sans violence contre 690 100 dans les statistiques policières.

Calcul de l'écart : $798\,000 - 690\,100 = 107\,900$.

En 2017, l'enquête recense 1 096 000 faits contre 709 900 dans les statistiques policières.

Calcul de l'écart : $1\,096\,000 - 709\,900 = 386\,100$.

On observe donc un écart important entre les deux sources, qui s'accroît entre 2015 et 2017.

3. Montrez que la délinquance est un phénomène difficile à mesurer. (4 points)

La délinquance est difficile à mesurer car les statistiques policières ne comptent que les faits enregistrés. Une partie des infractions n'est pas déclarée : on parle de « chiffre noir ».

Par exemple, en 2017, l'enquête de victimation recense 1 096 000 vols sans violence contre 709 900 dans les statistiques policières, soit un écart de 386 100 faits.

Les évolutions diffèrent également : entre 2015 et 2017, l'enquête indique +37,3 % contre +2,9 % pour les statistiques policières, soit un écart d'évolution de 34,4 points.

Selon la source utilisée et selon le type d'infraction, les résultats varient : la délinquance est donc un phénomène difficile à mesurer.